

ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Le sort des étudiants revu

Deux arrêtés visant à améliorer le dispositif des allocations d'études ont été approuvés ce vendredi.

Les textes adoptés vendredi et qui sont censés améliorer le système des allocations d'étude entraîneront entre autres une augmentation significative, de plus de 3,5 millions d'euros, des budgets d'ores et déjà dégagés en faveur des étudiants les plus précarisés.

Par ailleurs, le caractère excluant du seuil plancher de revenus en deçà duquel l'étudiant ne peut pas obtenir de bourse sera supprimé.

« Ce dernier n'interviendra plus

à l'avenir que comme un indicateur social permettant à l'administration et aux services sociaux des établissements de vérifier la situation de chaque étudiant », peut-on lire dans le communiqué de M. Marcourt (PS).

Pour rappel, une première réforme des allocations d'études avait été mise en place en 2016. Celle-ci avait introduit ce fameux seuil plancher. L'objectif affiché de la mesure était de détecter d'éventuels fraudeurs parmi les étudiants souhaitant bénéficier d'une bourse. Le dispositif s'était toutefois rapidement retrouvé sous le feu des critiques.

Outre la suppression du caractère excluant du seuil, les arrêtés approuvés ce vendredi prévoient que les revenus contribuant à l'entretien de l'étudiant soient mieux pris en compte dans le calcul de la

bourse. Les changements de situation de l'étudiant seront par ailleurs directement intégrés au dossier et le critère lié à la limite d'âge définitivement supprimé.

Depuis le lancement de la réforme des allocations d'étude, les moyens budgétaires alloués sont passés de 58,86 millions en 2016 à 66,56 millions en 2019, soit une augmentation de 13 % en trois ans, souligne M. Marcourt dans son communiqué.

« Cette amélioration du dispositif des allocations d'études va dans le sens du projet politique que je défends en tant que ministre de l'Enseignement supérieur depuis 2009, celui d'une plus grande démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et d'un soutien accru aux étudiants dans le besoin qui rencontrent des difficultés économiques et sociales dans leur parcours », conclut-il. ■